

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	1
<b>PROMOTION DU SECTEUR DES ASSURANCES</b> .....	2
Sensibilisation des Administratifs et des Commerçants à l’assurance et contrôle du respect de l’obligation d’assurance.....	2
L’Assurance pour Tous : Célébration de la Semaine dédiée à l’Assurance au Burundi, Edition 2023.....	8
CROIX ROUGE BURUNDI : Don des équipements radio à l’ARCA.....	15
<b>PAIEMENT DES SINISTRES PAR LES SOCIETES D’ASSURANCES</b> .....	17
Fixation du nouveau tarif minimum en Assurance Responsabilité Civile Automobile : Une actualisation avec les paramètres techniques et financières du moment.....	28
<b>RENFORCEMENT DES CAPACITES</b> .....	31
Information et sensibilisation sur les assurances à l’endroit des journalistes.....	31
ZEP-RE (PTA Reinsurance Company) : Formation en assurance agricole à l’endroit des acteurs du secteur burundais des assurances.....	35
AFRICA-RE : Séminaire sur la pratique, les principes et la souscription en assurance-vie.....	38

## Promotion du secteur des assurances

# Sensibilisation des Administratifs et des Commerçants à l'assurance et contrôle du respect de l'obligation d'assurance.



*Lancement des activités dans la province de Muramvya, 8 mai 2023.*

Depuis l'année 2021, l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA) a entamé dans tout le pays, à travers des ateliers régionaux, une campagne de sensibilisation de la population sur les assurances et de vulgarisation de la loi n°1/06 du 17 juillet 2020 portant Révision de la loi n°1/02 du 07 janvier 2014 portant Code des assurances du Burundi. Ces ateliers ont été tenus à l'endroit des acteurs et partenaires du secteur des assurances, des médias, des administratifs (autorités provinciales et

administrateurs communaux), des commerçants et des représentants des différents secteurs d'activités.

Dans la poursuite de cette campagne de l'éducation à l'assurance, l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA), en collaboration avec l'Association des Assureurs du Burundi (ASSUR) a fait des descentes sur terrain dans les provinces Muramvya, Ruyigi, Karusi et Kayanza au cours de la période du 8 mai au 02 juin 2023. Les objectifs de cette mission étaient de :

- Sensibiliser les administratifs et les représentants des commerçants des provinces de Muramvya, Ruyigi, Karusi et Kayanza sur les assurances et de vulgariser le Code des assurances ;
- Informer les administratifs sur l'obligation d'assurance de Responsabilité Civile des exploitants des immeubles commerciaux en matière d'incendie ou d'explosion et de susciter leur implication non seulement dans le respect de cette obligation en faisant assurer les marchés gérés par les communes mais aussi dans le contrôle du respect de cette obligation d'assurance par les exploitants des immeubles commerciaux de leurs circonscriptions respectives ;
- Inviter les commerçants à souscrire à l'assurance obligatoire de Responsabilité Civile des exploitants des immeubles commerciaux en matière d'incendie ou d'explosion pour protéger les clients qui viennent dans leurs établissements commerciaux mais aussi à souscrire à l'assurance incendie pour protéger leurs marchandises et autres biens contre l'incendie afin de sauvegarder leur patrimoine ;
- Sensibiliser les commerçants importateurs à souscrire l'assurance transport des marchandises ou facultés à l'importation, et cela, dans les sociétés burundaises d'assurances au lieu de privilégier les sociétés d'assurances étrangères pour ne pas faire perdre au pays les devises dont il a tant besoin ;
- Sensibiliser les administratifs et les représentants des commerçants sur les assurances et la procédure d'indemnisation en cas de sinistres ;
- Vérifier sur place le respect des dispositions légales en matière d'assurance obligatoire de la

Responsabilité Civile des exploitants des immeubles commerciaux en matière d'incendie ou explosion dans les immeubles commerciaux des provinces de Muramvya, Ruyigi, Karusi et Kayanza ;

- Ecouter les doléances de la population sur des questions en rapport avec les assurances.



*Discours d'ouverture des activités par le SG/ARCA.*

Dans son discours de lancement de ces ateliers, le Secrétaire Général de l'ARCA, Hon. Dr. Joseph BUTORE, a indiqué que le Code des assurances du Burundi a rendu obligatoire l'assurance de Responsabilité Civile des exploitants des immeubles commerciaux en matière d'incendie ou d'explosion dans le but de protéger le public qui fréquente ces lieux. Pour permettre sa mise en application, deux ordonnances ministérielles ont été mise en place. Néanmoins, lors des missions de contrôle du respect de cette obligation d'assurance qui ont été effectuées par l'ARCA au cours des années 2017, 2018 et 2022, dans la Mairie de Bujumbura ainsi que dans les provinces de Gitega, Ngozi, Muyinga, Kirundo, Makamba, Rutana, Bururi et Rumonge, il a été constaté que la plupart des exploitants des établissements commerciaux ignorent les prescrits de la loi en matière de l'obligation d'assurance de la

Responsabilité Civile des exploitants des immeubles à caractère commercial en matière d'incendie ou explosion.- Par ailleurs, même les administrations communales qui gèrent les marchés de leurs ressorts ne se sont pas conformés à cette obligation d'assurance alors qu'il s'observe dans notre pays, depuis un bon nombre d'années, des incendies qui ravagent les marchés des centres urbains et les établissements commerciaux en laissant les commerçants dans la désolation totale, ce qui ruine totalement la richesse des personnes, et partant, l'économie du pays.

Le Code des assurances du Burundi a également rendu obligatoire « l'assurance transport des marchandises ou facultés à l'importation » pour protéger l'économie nationale contre des transferts de devises non indispensables faits en contrepartie des services d'assurance que l'on peut trouver au Burundi. Les ordonnances ministérielles d'application ont été mises en place et le montant de la valeur minimale des marchandises ou facultés à l'importation assujetties à l'obligation d'assurance a été fixé à quinze millions de francs burundais (15.000.000Fbu). Le Secrétaire Général de l'ARCA a fait savoir que cette assurance devrait être souscrite auprès des sociétés d'assurance du Burundi, mais, les données recueillies auprès de l'Office Burundais des Recettes et auprès des sociétés d'assurances ont montré que cette obligation d'assurance n'est pas encore respectée par les importateurs parce que la plupart prennent ladite assurance dans les sociétés d'assurances étrangères et l'OBR a déjà appliqué des sanctions pour les contrevenants.

Enfin, Hon. Dr. Joseph Butore, a ainsi invité les participants à ces ateliers, chacun en ce

qui le concerne, à respecter ces obligations d'assurance et à souscrire à d'autres assurances qui ne sont pas obligatoires en vue de contribuer au développement économique du pays.

### **Les ateliers de sensibilisation des administratifs et des commerçants**



*Vue des participants lors d'un atelier.*

Au cours des ateliers tenus, les administratifs et les commerçants venus de toutes les communes des 4 provinces visitées ont suivi des exposés qui ont porté sur :

1. Les produits d'assurance Vie et Non Vie ;
2. Le contrat d'assurance ;
3. Les dispositions légales relatives à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile des exploitants des immeubles commerciaux en matière d'incendie ou d'explosion ;
4. Les dispositions légales relatives à l'assurance obligatoire des marchandises ou facultés à l'importation ;
5. Les dispositions du Code des assurances relatives aux procédures d'indemnisation.

Dans cet article, nous allons revenir sur les deux assurances obligatoires qui

intéressent plus les administratifs et les commerçants.

**L'assurance obligatoire de la responsabilité civile des exploitants des immeubles commerciaux en matière d'incendie ou d'explosion**

Depuis le 07 janvier 2014, l'assurance de la responsabilité civile des exploitants des immeubles commerciaux a été rendue obligatoire.

Par cette assurance, le législateur a voulu protéger les personnes qui fréquentent les établissements commerciaux contre une probable insolvabilité des exploitants de tels immeubles en cas de dommages causés par un incendie ou une explosion. La liste des établissements commerciaux concernés par l'obligation d'assurance a été fixée par l'Ordonnance conjointe n°540/530/1644 du 07/10/2014 des Ministres en charges respectivement des Assurances et de l'Intérieur et le Code des assurances en son article 278, alinéa 3 précise que, dans chaque localité, la liste susvisée est conservée par les services de la commune.

La garantie couverte est la responsabilité civile (contractuelle et quasi-délictuelle) que peut encourir l'assuré, dans le cadre de l'exploitation de l'établissement, en raison des dommages matériels et corporels causés à autrui, y compris à ses clients, soit de son fait personnel, soit du fait des préposés et salariés dans l'exercice de leurs fonctions (art. 278 et 279 du Code des assurances). L'article 283, alinéa 1<sup>er</sup> précise que le contrôle de cette obligation d'assurance est assuré par l'ARCA et l'ordonnance conjointe N°540/530/1644 quant à elle précise que l'ARCA et les collectivités

publiques du lieu où se trouve l'immeuble sont chargés de sa mise en application.

En vue du contrôle, l'ordonnance n°540/1617 du 01/10/2014 dispose qu'un exemplaire de l'attestation d'assurance (l'attestation d'assurance devant être établie en trois exemplaires) doit être transmis aux services du Ministère de l'Intérieur dans les 30 jours qui suivent la date de son émission. L'ARCA peut vérifier les documents justificatifs dans les établissements concernés ou auprès du service du Ministère de l'Intérieur ayant en charge leur contrôle.

L'assurance des exploitants des immeubles commerciaux en cas d'incendie ou d'explosion est d'une grande importance car elle protège les victimes en cas d'incendie et le patrimoine de l'assuré. Pour cette raison et dans le but de contraindre les assujettis à souscrire à cette assurance, le Code des assurances en son article 557 dispose d'une sanction en cas de non-respect de cette obligation d'assurance, soit une amende d'un million de francs burundais (1 000 000 Bif).

Ainsi, en vue de sa mise en application effective, les administratifs sont appelés à sensibiliser les personnes assujetties et à s'assurer qu'elles souscrivent à cette obligation d'assurance et d'établir, à cet effet, une liste des immeubles commerciaux qui sont assujettis à l'obligation d'assurance conformément à l'article 278 alinéa 3 du Code des assurances en précisant ceux qui disposent d'une assurance et ceux qui ne se sont pas encore conformés à la réglementation. Les personnes assujetties ont, elles aussi, été informées qu'elles doivent communiquer les attestations d'assurances aux services de la Commune qui, à leur tour, les communiquent aux services du Ministère de l'Intérieur.

### L'assurance obligatoire des marchandises ou facultés à l'importation

Les importateurs doivent souscrire des contrats d'assurance transport de leurs marchandises auprès des entreprises d'assurance agréées au Burundi. L'objectif est de domicilier et augmenter une part du coût des marchandises importées qui reste dans le pays et qui provient de la prime d'assurance.

Enfin, l'assurance transport des marchandises importées est d'une grande importance non seulement pour l'importateur mais aussi pour l'économie nationale. Cette assurance ayant été rendue obligatoire par le législateur, tout commerçant qui fait des importations doit faire assurer ses marchandises dont la valeur atteint 15.000.000 Bif pour ne pas s'exposer à la sanction qui, pourtant, est la plus lourde que la prime à payer dans une société burundaise d'assurances.

Après les ateliers de sensibilisation, les activités ont continué sur terrain par la vérification de l'état de souscription à l'assurance de la Responsabilité Civile des exploitants des immeubles commerciaux et par l'écoute des doléances de la population sur des questions en rapport avec les assurances.



Photo lors de l'écoute des doléances de la population.



Photos lors d'un contrôle du respect de l'assurance.

Les résultats de la vérification faite ont montré que l'assurance Responsabilité Civile des Exploitants des immeubles commerciaux en matière d'incendie ou explosion n'est pas connue des assujettis, car, parmi les 31 établissements commerciaux visités, seuls 2 établissements avaient souscrit à l'assurance, soit un taux de 6, 8% tandis que 12 établissements avaient des dispositifs de protection, de sécurité et de prévention contre l'incendie, soit 41,3%.

L'ARCA a vu la nécessité de continuer à vulgariser cette assurance pour que les concernés puissent la respecter afin de ne pas s'exposer aux sanctions prévues par le Code des assurances mais aussi pour conscientiser les assujettis à protéger leur patrimoine. Par ailleurs, les doléances exprimées par la population ont montré qu'il est primordial de la sensibiliser et l'éduquer à l'assurance, l'informer sur la procédure et les démarches à suivre pour réclamer les indemnisations en cas de sinistres.

## L'Assurance pour Tous : Célébration de la Semaine dédiée à l'Assurance au Burundi, Edition 2023.

Sous le Haut Patronage de Son Excellence le Vice-Président de la République du Burundi, Ir. Prosper BAZOMBANZA, l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA) en collaboration avec l'Association des Assureurs du Burundi (ASSUR) et les courtiers d'assurances a organisé la 2<sup>ème</sup> édition de la semaine dédiée à l'assurance au Burundi (Edition 2023) sous le thème « *L'Assurance pour tous, un véritable pilier du développement* ».



*Photo de famille lors de l'ouverture officielle de la semaine dédiée à l'assurance, édition 2023.*

Ce grand évènement s'est déroulé à Bujumbura et à Gitega en dates du 26 au 29 juillet 2023 et a vu la participation des hautes autorités du pays, de différents acteurs et partenaires du secteur des assurances, des invités de l'industrie d'assurance des pays de l'Afrique de l'Est et Centrale notamment : les représentants de l'Autorité de régulation des assurances du Kenya (IRA Kenya), de la Société Africaine de Réassurance « Africa Re » , en tête le

Directeur Général, de la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance « SCG Re », de la Société Centrale de Réassurance du Maroc et de la Société de Réassurance ZEP-RE. La population de Bujumbura et Gitega avait répondu présente à ce grand évènement.

# Les Activités organisées à Bujumbura

Les activités de la célébration de la semaine dédiée à l'assurance, édition 2023, à Bujumbura, ont été marquées par des discours de circonstances, une exposition des produits d'assurances et de jeux concours qui se sont déroulées au terrain tempête ainsi que des conférences qui ont été animées au Restaurant La Détente.

## Discours de circonstances

L'activité a été marquée par le discours de bienvenue par le Représentant du Maire de la Ville de Bujumbura, les discours de circonstance du Secrétaire Permanent au Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique, Madame Francine INARUKUNDO, qui avait représenté le Ministre, le discours du Président de l'Association des Assureurs du Burundi « ASSUR », Monsieur Rénovât GAHUNGU ainsi que le discours d'ouverture des activités de la semaine par le Vice-Président de la République du Burundi, SE Ir. Prosper BAZOMBANZA.

Dans son mot de bienvenue, le Chef de cabinet du Maire de la ville de Bujumbura, Honorable Charles BAHIZI, a souligné que la 2<sup>ème</sup> édition de la semaine dédiée à l'assurance au Burundi avec le thème « l'assurance pour tous, un véritable pilier du développement », est organisée au moment où la grande partie de la population burundaise et particulièrement agricole est exclue du système d'assurance et n'est pas sensibilisée sur différents produits d'assurances vendus par les assureurs car la

plupart connaît l'assurance Responsabilité Civile automobile. Il a souhaité que l'organisation de la semaine dédiée à l'assurance soit un bon moment de sensibilisation afin d'accroître le nombre de bénéficiaires des services d'assurances

Le président de l'ASSUR a, dans son discours, salué les efforts fournis par l'ARCA dans la régulation, le contrôle et la promotion du secteur des assurances. Il a confirmé l'engagement des sociétés d'assurances, en tant qu'investisseurs, à soutenir tous les initiatives pour le secteur des assurances, ce qui constitue un des facteurs clés du développement du Burundi.



*Le Secrétaire Permanent au MFBPE lors de son discours.*

Dans son discours de circonstance, le Secrétaire Permanent au MFBPE, Madame INARUKUNDO Francine a dit que la 2<sup>ème</sup> édition de la semaine dédiée à l'assurance est organisée au moment où le secteur des assurances du Burundi connaît des progrès remarquables comme différents indicateurs le montrent :

- Le nombre d'acteurs de l'industrie des assurances a augmenté : l'industrie des assurances compte maintenant 21 sociétés d'assurances dont 11 sociétés d'assurances Non Vie, 9 sociétés d'assurances Vie et 1 société composite qui vendent les assurances vie et non vie ainsi que 32 sociétés de courtage et 353 mandataires ;

- Une bonne progression de la production dû à l'accroissement du chiffre d'affaires, du taux de pénétration et de la densité du secteur : le chiffre d'affaires du secteur des assurances est passé de 36,1 milliards de FBu en 2014 à 89,9 milliards de FBu en 2022. Le taux de pénétration est passé de 0,75% en 2017 à 1,01% en 2021 ; ce qui est l'un des objectifs de politique nationale d'assurance et son plan d'actions de sa mise en œuvre a déjà été atteint à savoir celui d'atteindre le taux de pénétration de 1,1% à la fin de l'année 2022. La densité de l'assurance c'est-à-dire, la dépense annuelle moyenne par habitant en produits d'assurance qui est passée de 3 533 Fbu en 2017 à 6 006 Fbu en 2021.
- Les placements réalisés par les assureurs valaient 249 milliards à la fin de l'exercice 2021 contre 165 milliards en 2017 ;
- Les orientations du Gouvernement et les injonctions de la Commission de Supervision et de Régulation des Assurances ainsi que les contrôles effectués par l'ARCA permettent de plus en plus d'inverser la tendance puisque la plupart des sociétés d'assurance se préoccupent un peu plus de payer les sinistres et les prestations dans les délais légaux ; ce qui va sans nul doute entraîner un regain de confiance de la population vis-à-vis des assurances.

Toutefois, Madame INARUKUNDO a indiqué que des efforts importants restent à consentir notamment dans l'éducation de la population à l'assurance car, selon le rapport des missions de recueil des doléances de la population, de sensibilisation sur les assurances et de contrôle du respect de la loi que l'ARCA a effectuées au cours de cette année 2023, il a été constaté que la population ne souscrit pas à l'assurance non pas par manque de volonté mais plutôt par ignorance et parfois par méfiance envers les assureurs.

Il faudra aussi assurer l'introduction des produits de micro assurance accessibles aux populations à faibles revenus pour accroître leur résilience et ne pas tomber dans un cycle de pauvreté en cas d'évènements désagréables et incertains.

Dans le discours d'ouverture, le Vice-Président de la République du Burundi, S.E Ir. Prosper Bazombaza, a remercié l'ARCA et les Acteurs du secteur des assurances pour l'organisation de la semaine dédiée à l'assurance au Burundi qui a comme objectif de sensibiliser la population à l'assurance.



*S.E Ir. Prosper Bazombanza, Vice-Président de la République, prononçant le discours d'ouverture.*

Il a indiqué que l'éducation à l'assurance reste toujours indispensable pour atteindre une partie de la population rurale qui n'a pas encore accès aux services d'assurance à cause de son faible revenu. Comme le thème de la semaine le dit, il faut que **l'assurance pour tous soit** une assurance inclusive qui tient compte des réalités et du mode de vie de la population burundaise surtout la population rurale.

Le Vice-Président de la République a aussi indiqué qu'au cours des campagnes de sensibilisation sur les assurances menées par l'ARCA durant les périodes précédentes dans tout le pays, la population burundaise a émis entre autres recommandations à l'endroit des assureurs de décentraliser les services d'assurances pour être plus près du public et contribuer à l'éducation de la

population à l'assurance. Il a apprécié que l'organisation de la semaine dédiée à l'assurance vient exhausser ce souhait de la population et a recommandé qu'elle soit aussi organisée à l'intérieur du pays pour que la population rurale soit elle aussi informée sur les différents produits d'assurance disponibles afin qu'elle puisse s'assurer contre les risques.

Enfin, il a également recommandé aux sociétés d'assurance de réfléchir sur l'utilisation des nouvelles technologies (souscription et paiement des sinistres par téléphonie mobile) pour pouvoir toucher une plus grande partie de la population tout en réduisant les coûts liés au déplacement.

## L'exposition



*Les hautes autorités en visite des stands à l'exposition.*

Après les cérémonies d'ouverture, les hautes autorités et les invités ont fait une visite des stands qui étaient construits sur le terrain tempête où les cadres des compagnies d'assurances ont exposé sur différents produits d'assurances commercialisés et d'autres services offerts aux clients. Les sociétés de courtage d'assurances ont également exposé sur leurs services qu'ils rendent et offrent aux clients.

## Les conférences animées



*Vue des participants aux conférences.*

Les activités de la 2<sup>ème</sup> édition de la semaine dédiée à l'assurance au Burundi ont été marquées par deux journées de riches débats sur des thèmes présentés par des experts professionnels du secteur d'assurances venus de différents horizons. Les participants ont eu droits à suivre trois conférences et un séminaire.

Le premier thème qui portait sur « le rôle de la réassurance dans l'accroissement du taux de pénétration » a été présenté par Dr. Corneille KAREKEZI, Directeur Général de la Société Africaine de Réassurance « Africa Re » et Madame Isabelle Melissa KAMDEM, Chef de département technique et commercial-Marché francophone au sein de la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance « SCG Ré » a participé au panel.

Le deuxième thème qui portait sur « la micro assurance et son apport potentiel dans le développement du marché burundais des assurances » a été présenté par Monsieur Onsephore NIZIGAMA, Cadre de l'ARCA attaché à la Cellule des statistiques et des analyses économiques. Dr. Phocas NYANDWI, Directeur des Opérations Centrales et des Risques Spéciaux à la Société Africaine de Réassurance « Africa Re et Monsieur Augustin SINDAYIGAYA, Directeur Général de la Société Commerciale d'Assurance et de

Réassurance Vie « SOCAR Vie » ont participé au panel.

Le troisième thème qui portait sur « le secteur burundais des assurances vu par un professionnel » a été présenté par Dr. Phocas NYANDWI, Directeur des Opérations Centrales et Risques Spéciaux à Africa-Re tandis que Me Rénovat BASABAKWINSHI, Représentant Légal de l'Université Sagesse d'Afrique, Monsieur Athanase NDUKUBWAYO, Ancien Directeur Commercial à la SOCABU, Directeur Général-Représentant Légal du Conseil d'Administration de la société de courtage AZMUTS ainsi que Monsieur Jean Pierre MUBILIGI, Directeur Général de la société Alliance Insurance Brokers au Rwanda ont participé au panel.

Le quatrième sujet a été un séminaire animé par Madame Isabelle Melissa KAMDEM, Cheffe de Département Technique et Commercial à la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance « SCG Ré ».

## Les activités organisées à Gitega

Les activités de la semaine à Gitega ont été marquées par une action caritative au Centre National d'Appareillage et de Réadaptation « CNAR », les travaux communautaires sur un chantier de construction d'une Ecole Fondamentale RUTEGAMA et la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre pour la construction des ralentisseurs sur la route passant près de cette école ainsi que par un match de football, au Stade INGOMA, qui a opposé l'Equipe MUSONGATI contre l'Equipe de la commune ITABA qui avait remporté le championnat national intercommunal.

### Action caritative au CNAR



*Le SG/ARCA avec le Président de l'ASSUR remettant le Kit du Don au directeur du CNAR.*

Le Directeur du CNAR, dans une visite guidée, a indiqué que parmi les gens qui fréquentent le centre, il y a ceux qui ont été victimes des accidents. Au cours de l'année 2022 seulement, plus de 3 500 personnes ont fréquenté le centre et parmi eux, plus de 140 avaient eu des accidents de natures différentes ; ce qui laisse entendre que le Centre joue un rôle important dans la vie de la population.

Toutefois, il a fait savoir que des défis ne manquent pas entre autres le manque d'assurance de son patrimoine dont du matériel et des appareils très coûteux.

Dans son mot de bienvenue, le Conseiller du Gouverneur de Gitega en charges des questions sociales, a remercié l'ARCA et les acteurs du secteur des assurances pour avoir choisi d'organiser les activités de semaine dédiée à l'assurance dans la province de Gitega et a apprécié l'œuvre de charité en faveur du Centre. Il a demandé d'orienter les autorités du Centre pour que son patrimoine puisse être assuré.

Le Secrétaire Général de l'ARCA, dans son discours de circonstance au nom de tous les acteurs du secteur des assurances, a salué les services rendus à la population par le CNAR. Pour le souci d'assurance de son patrimoine, il a demandé au Directeur du centre d'entrer en contact avec une société

d'assurance afin d'échanger sur les possibilités d'avoir un contrat d'assurance.

Après une visite guidée sur le fonctionnement du centre, l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances en collaboration avec l'Association des Assureurs et les associations des courtiers ont octroyé au Centre un kit composé des vivres et non vivres pour satisfaire certains besoins primordiaux des locataires du centre.

### Travaux communautaires et constructions des ralentisseurs.

Les activités de la semaine se sont poursuivies par les travaux communautaires sur un chantier de construction d'une Ecole Fondamentale de RUTEGAMA à MASANGANZIRA et la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre pour la construction des ralentisseurs sur la route passant près de cette école.



Première pierre pour la construction de ralentisseurs.



Travaux communautaires au chantier de l'ECOFO Rutegama (Masanganizira).

Dans son mot liminaire l'Administrateur de la commune de Gitega, a remercié l'ARCA et les acteurs du secteur des assurances pour la main prêtée à la construction de l'ECOFO Rutegama et a indiqué que la construction des ralentisseurs vient à point nommé car plusieurs vies d'élèves ont été perdues à cause des conducteurs qui roulent à grande vitesse.

Quant au Gouverneur de la Province de Gitega, Monsieur Venant MANIRAMBONA, il a aussi remercié les acteurs du secteur des assurances pour le soutien en matériaux et un coup de main aux travaux de développement. Il a précisé que la construction des ralentisseurs va réduire sensiblement le nombre d'accidents. Ainsi, l'argent qui serait dépensé à indemniser les victimes pourra être affecté à d'autres projets de développement du secteur.

Le Secrétaire Général de l'ARCA a remercié l'administration provinciale et communale de Gitega ainsi que tous les autres partenaires pour leur implication dans l'organisation de cette activité. Il a indiqué que le secteur des assurances s'intéresse beaucoup à l'éducation, c'est pour cette raison que les acteurs de ce secteur ont pensé que cette édition de la semaine dédiée à l'assurance au Burundi soit aussi consacrée à l'appui aux initiatives de protection des élèves et de promotion de leur bien-être.

## Match de football



*Coup d'envoi du match Musongati FC contre Itaba par le Gouverneur de Gitega et le SG/ARCA.*

Les activités de la semaine dédiée à l'assurance, édition 2023 ont été clôturées par un match de football, au Stade INGOMA, qui a opposé l'Equipe MUSONGATI contre l'Equipe de la commune ITABA qui avait remporté le championnat national intercommunal. Le match s'est soldé par la victoire écrasante de MUSONGATI par un score de 5 buts à 1 d'ITABA. L'équipe gagnante a reçu une enveloppe de 4 millions de francs burundais tandis que la deuxième a reçu 3 millions de francs burundais.

## CROIX ROUGE BURUNDI : Don des équipements radio à l'ARCA.

En date du 07 novembre 2023, la Croix Rouge du Burundi a fait un don des équipements radio à l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances « ARCA ». L'Association des Assureurs du Burundi « ASSUR » a également participé à cet évènement.



*Photo de famille avec le comité de pilotage de la radio voix des assurances après la remise des équipements.*

Les équipements ont été donnés à l'ARCA dans le cadre du projet commun entre l'ARCA et la Croix Rouge du Burundi concernant la mise en place d'une radio diffusion pour renforcer la résilience communautaire, la culture du risque et l'éducation à l'assurance.

Dans son mot de circonstance, le Secrétaire Général de la Croix Rouge du Burundi, Monsieur Anselme KATYUNGURUZA, a indiqué que cette initiative va faire la promotion de la culture du risque et présente des avantages évidents pour tout le monde ; d'une part pour les sociétés d'assurance et le Régulateur, d'autre part pour les bénéficiaires des produits d'assurances. Il a signifié que la Croix Rouge du Burundi va

en tirer profit car, elle est aussi dans la logique de la prévention parce que le coût de l'inaction coûte cher à la Croix Rouge.

Les calculs faits prouvent que la prévention coûte moins chère que la réponse au catastrophe dans l'ordre de 70%.

Quand la catastrophe est intervenue, la réponse coûte chère ; c'est la raison pour laquelle si la Croix Rouge du Burundi encourage la prévention dans d'autres secteurs (assurances), c'est parce qu'il y aura moins de dépenses dans différentes

prises en charge de vulnérabilités.



*Poignée de mains entre le SG/CRB et le SG/ARCA après la signature du certificat de Don.*

Le Secrétaire Général de la Croix Rouge du Burundi a fait savoir qu'au Burundi, on n'a pas encore la culture du risque alors qu'il devrait être intégré dans la vie quotidienne à cause du coût de l'inaction. Les sociétés d'assurances du Burundi ne pourront pas réaliser leurs rêves tant qu'elles évoluent toujours dans un environnement dont les éléments constitutifs n'ont pas intégré dans leur vie la culture du risque.

Il a enfin confirmé la détermination de la Croix Rouge du Burundi au côté des autres acteurs et partenaires du secteur des assurances pour qu'un jour, au Burundi, le risque devienne une culture et chacun y trouvera sa part.

Dans le mot de remerciement, le Secrétaire Général de l'ARCA, Hon. Dr. Joseph BUTORE a dit que l'acte que venait de poser la Croix Rouge du Burundi à l'endroit du secteur des assurances du Burundi rentre directement dans la logique mise en avance depuis 2 ans. Il a fait savoir que l'ARCA a analysé ensemble avec les acteurs du secteur des assurances le pourquoi de la méfiance de la population burundaise par rapport à l'assurance. Après le constat que c'est par méconnaissance du secteur, manque d'information et qu'après avoir suggéré aux assureurs de créer une radio qui ne parlerait que des assurances, l'ARCA a noué un partenariat avec la Croix Rouge du

Burundi dont le don des équipements radio en est le résultat.

Hon. Dr. Joseph BUTORE a fait savoir qu'il y a eu déjà des avancées significatives de la part de l'Association des Assureurs du Burundi car elle a déjà obtenu l'agrément de la radio « voix des assurances » au sein du Conseil National de la Communication. Selon le Secrétaire Général de l'ARCA, cette radio va énormément contribuer à la promotion et l'éducation à l'assurance. Il a indiqué qu'à la Croix Rouge Burundi comme à l'ARCA, on parle de la même chose mais dans des termes différents. Quand la Croix Rouge parle que la prévention coûte moins chère que la réparation, les assureurs le savent très bien que la prévention des sinistres à travers la gestion des risques coûte moins chère que l'indemnisation. A cet effet, il s'est dit confiant que cette radio qui va commencer à émettre va renforcer cette axe de sensibilisation et de gestion des risques.

En foi de conséquence, c'est tout le monde qui en sortira gagnant car s'il y a moins de sinistres (accidents), c'est moins d'argent qui sort, c'est plus de vies qui sont épargnées et de stabilité dans les familles ainsi que plus de développement. Il a enfin rassuré que demain on pourra jouir ensemble les résultats issus de cette radio des assurances.



*Vue d'une partie des équipements radio donnés.* Ces équipements radio donnés à l'ARCA par la Croix Rouge du Burundi ont été ensuite cédés à l'Association des Assureurs du Burundi qui va concrétiser la mise en place de la radio.

## Paiement des sinistres par les sociétés d'assurances

RAPPORT SYNTHESE DE PAIEMENT DES SINISTRES PAR LES ENTREPRISES D'ASSURANCES (JANVIER 2023)												
N°	Société	Nbre total de quittances signées	Montant total (en Bif)	Nbre de quittances payées	Montant global payé (en Bif)	Nbre de quittances non payées	Montant global des quittances non payées (en Bif)	Nbre de quittances payées dans les délais légaux	Nbre de quittances payées après l'expiration des délais	Nbre de quittances non payées dont les délais étaient déjà expirés	Taux de dépassement des délais pour quittances payées	Taux de dépassement des délais pour quittances non payées
1	AGICO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	0
2	A.V.I.A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	0%
3	BIC NON VIE	165	386 476 748	111	208 804 360	54	177 672 388	111	0	0	0%	0%
4	BIC VIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	0%
5	BICOR AG	140	901 516 249	94	619 662 464	46	281 853 785	45	49	20	52%	43%
6	BICOR VIE	2	1 800 000	2	1 800 000	0	0	2	0	0	0%	0%
7	EGIC-NV	108	276 382 735	42	97 592 881	66	178 789 854	42	0	0	0%	0%
8	EGIC-VIE	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
9	INKINZO	16	35 608 634	16	35 608 634	0	0	16	0	0	0%	0%
10	JUBILEE ICB	40	185 817 894	30	176 396 704	10	9 421 190	30	0	0	0%	0%
11	JUBILEE LIFE	2	31 500 000	2	31 500 000	0	0	2	0	0	0%	0%
12	SERENITY	15	18 127 320	11	11 825 160	4	6 302 160	11	0	0	0%	0%
13	SOCABU	51	145 721 583	18	58 503 992	33	87 217 591	18	0	0	0%	0%
14	SOCAR AG	65	155 377 824	48	119 138 992	17	36 238 832	48	0	0	0%	0%
15	SOCAR VIE	32	71 445 040	32	71 445 040	0	0	32	0	0	0%	0%

16	SOGEAR	76	475 434 596	36	80 686 318	40	394 748 278	31	5	8	14%	20%
17	UCAR AG	347	1 442 298 417	21	86 423 753	326	1 355 874 664	0	21	219	100%	67%
18	UCAR VIE	14	90 248 126	14	90 248 126	0	0	14	0	0	0%	0%
	<b>TOTAL</b>	<b>1 073</b>	<b>4 217 755 166</b>	<b>477</b>	<b>1 689 636 424</b>	<b>596</b>	<b>2 528 118 742</b>	<b>402</b>	<b>75</b>	<b>247</b>	<b>16%</b>	<b>41%</b>

N/A : Société en début d'activités n'ayant pas transmis de rapport

<b>RAPPORT SYNTHÈSE DE PAIEMENT DES SINISTRES PAR LES ENTREPRISES D'ASSURANCE (FEVRIER 2023)</b>												
N°	Société	Nbre total de quittances signées	Montant total (en Bif)	Nbre de quittances payées	Montant global payé (en Bif)	Nbre de quittances non payées	Montant global des quittances non payées (en Bif)	Nbre de quittances payées dans les délais légaux	Nbre de quittances payées après l'expiration des délais	Nbre de quittances non payées dont les délais étaient déjà expirés	Taux de dépassement des délais pour quittances payées	Taux de dépassement des délais pour quittances non payées
1	AGICO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	0%
2	A.V.I.A	4	6 000 000	4	6 000 000	0	0	4	0	0	0%	0%
3	BIC NON VIE	148	364 518 125	53	146 719 779	95	217 798 346	53	0	0	0%	0%
4	BIC VIE	1	3 237 497	1	3 237 497	0	0	1	0	0	0%	0%
5	BICOR AG	59	260 277 558	40	222 380 558	19	37 897 000	17	23	8	58%	42%
6	BICOR VIE	1	200 000	1	200 000	0	0	1	0	0	0%	0%
7	EGIC-NV	132	317 676 889	58	150 986 220	74	166 690 669	58	0	0	0%	0%
8	EGIC-VIE	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
9	INKINZO	27	220 876 648	13	110 616 402	14	110 260 246	13	0	0	0%	0%
10	JUBILEE ICB	42	1 157 206 623	42	1 157 206 623	0	0	42	0	0	0%	0%

11	JUBILEE LIFE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	0%
12	SERENITY	17	18 051 532	6	7 327 082	11	10 724 450	6	0	0	0%	0%
13	SOCABU	192	513 203 345	180	469 666 364	12	43 536 981	180	0	0	0%	0%
14	SOCAR AG	71	167 211 570	25	75 507 082	46	91 704 488	25	0	0	0%	0%
15	SOCAR VIE	51	164 897 372	50	164 883 018	1	14 354	50	0	0	0%	0%
16	SOGEAR	73	423 239 119	36	98 899 220	37	324 339 899	29	7	6	19%	16%
17	UCAR AG	343	1 661 507 547	18	115 895 410	325	1 545 612 137	3	15	231	83%	71%
18	UCAR VIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	0%
	<b>TOTAL</b>	<b>1 161</b>	<b>5 278 103 825</b>	<b>527</b>	<b>2 729 525 255</b>	<b>634</b>	<b>2 548 578 570</b>	<b>482</b>	<b>45</b>	<b>245</b>	<b>9%</b>	<b>39%</b>

N/A : Société en début d'activités n'ayant pas transmis le rapport

<b>RAPPORT SYNTHÈSE DE PAIEMENT DES SINISTRES PAR LES ENTREPRISES D'ASSURANCE (MARS 2023)</b>												
N°	Société	Nbre total de quittances signées	Montant total (en Bif)	Nbre de quittances payées	Montant global payé (en Bif)	Nbre de quittances non payées	Montant global des quittances non payées (en Bif)	Nbre de quittance payées dans les délais légaux	Nbre de quittances payées après l'expiration des délais	Nbre de quittances non payées dont les délais étaient déjà expirés	Taux de dépassement des délais pour quittances payées	Taux de dépassement des délais pour quittances non payées
1	AGICO	0	440 000	1	440 000	0	0	1	0	0	0%	0%
2	A.V.I.A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	0%
3	BIC NON VIE	236	400 030 622	100	228 967 746	136	171 062 876	100	0	0	0%	0%
4	BIC VIE	2	5 674 997	0	0	2	5 674 997	0	0	0	0%	0%
5	BICOR AG	75	294 200 227	56	252 198 527	19	42 001 700	43	13	6	23%	32%

6	BICOR VIE	1	600 000	1	600 000	0	0	1	0	0	0%	0%
7	EGIC-NV	151	342 683 924	63	174 010 710	88	168 673 214	63	0	0	0%	0%
8	EGIC-VIE	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
9	INKINZO	27	159 398 608	14	110 440 246	13	48 958 362	14	0	0	0%	0%
10	JUBILEE ICB	23	71 431 289	23	71 431 289	0	0	23	0	0	0%	0%
11	JUBILEE LIFE	2	0	2	9 729 792	0	0	2	0	0	0%	0%
12	SERENITY	23	51 552 667	14	14 674 450	9	36 878 217	14	0	0	0%	0%
13	SOCABU	127	377 151 712	127	377 151 712	0	0	127	0	0	0%	0%
14	SOCAR AG	92	256 344 292	71	172 015 414	21	84 328 878	71	0	0	0%	0%
15	SOCAR VIE	48	152 221 306	48	152 221 306	0	0	48	0	0	0%	0%
16	SOGEAR	68	376 578 485	29	53 239 628	39	323 338 857	28	1	8	3%	21%
17	UCAR AG	345	1 699 695 864	37	82 237 806	308	1 617 458 058	18	19	220	51%	71%
18	UCAR VIE	37	0	37	110 286 033	0	0	37	0	0	0%	0%
	<b>TOTAL</b>	<b>1 257</b>	<b>4 308 019 818</b>	<b>623</b>	<b>1 809 644 659</b>	<b>635</b>	<b>2 498 375 159</b>	<b>590</b>	<b>33</b>	<b>234</b>	<b>5%</b>	<b>37%</b>

N/A : Société en début d'activités n'ayant pas transmis le rapport

<b>RAPPORT SYNTHESE DE PAIEMENT DES SINISTRES PAR LES ENTREPRISES D'ASSURANCE (AVRIL 2023)</b>												
N°	Société	Nbre total de quittances signées	Montant total (en Bif)	Nbre de quittances payées	Montant global payé (en Bif)	Nbre de quittances non payées	Montant global des quittances non payées (en Bif)	Nbre de quittances payées dans les délais légaux	Nbre de quittances payées après l'expiration des délais	Nbre de quittances non payées dont les délais étaient déjà expirés	Taux de dépassement des délais pour quittances payées	Taux de dépassement des délais pour quittances non payées
1	AGICO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	0%
2	A.V.I.A	1	1 500 000	1	1 500 000	0	0	1	0	0	0%	0%
3	BIC NON VIE	234	350 781 145	136	171 062 876	98	179 718 269	136	0	0	0%	0%
4	BIC VIE	4	3 362 500	2	3 362 500	2	0	2	0	0	0%	0%
5	BICOR AG	75	294 200 227	48	252 198 527	27	42 001 700	38	10	2	21%	7%
6	BICOR VIE	3	1 963 028	3	1 963 028	0	0	3	0	0	0%	0%
7	EGIC-NV	128	277 349 610	62	125 111 920	66	152 237 690	62	0	0	0%	0%
8	EGIC-VIE	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
9	INKINZO	26	62 879 207	16	50 404 932	10	12 474 275	16	0	0	0%	0%
10	JUBILEE ICB	15	108 938 192	15	108 938 192	0	0	15	0	0	0%	0%
11	JUBILEE LIFE	1	4 697 779	1	4 697 779	0	0	1	0	0	0%	0%
12	RELIANCE LIFE	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
13	SERENITY	22	56 882 711	14	43 374 417	8	13 508 294	14	0	0	0%	0%
14	SOCABU	71	180 858 019	41	97 261 683	30	83 596 336	41	0	0	0%	0%
15	SOCAR AG	52	260 915 441	31	198 311 570	21	62 603 871	31	0	0	0%	0%

16	SOCAR VIE	38	59 959 129	38	59 959 129	0	0	38	0	0	0%	0%
17	SOGEAR	78	416 236 777	26	61 588 062	52	354 648 715	19	7	3	27%	6%
18	UCAR AG	313	1 581 802 505	14	73 978 209	299	1 507 824 296	1	13	206	93%	69%
19	UCAR VIE	7	28 294 362	7	28 294 362	0	0	6	1	0	14%	0%
	<b>TOTAL</b>	<b>1 068</b>	<b>3 690 620 632</b>	<b>455</b>	<b>1 282 007 186</b>	<b>613</b>	<b>2 408 613 446</b>	<b>424</b>	<b>31</b>	<b>211</b>	<b>7%</b>	<b>34%</b>

N/A : Société en début d'activités n'ayant pas transmis le rapport

<b>RAPPORT SYNTHESE DE PAIEMENT DES SINISTRES PAR LES ENTREPRISES D'ASSURANCE (MAI 2023)</b>												
N°	Société	Nbre total de quittances signées	Montant total (en Bif)	Nbre de quittances payées	Montant global payé (en Bif)	Nbre de quittances non payées	Montant global des quittances non payées (en Bif)	Nbre de quittances payées dans les délais légaux	Nbre de quittances payées après l'expiration des délais	Nbre de quittances non payées dont les délais étaient déjà expirés	Taux de dépassement des délais pour quittances payées	Taux de dépassement des délais pour quittances non payées
1	AGICO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	0%
2	A.V.I.A	3	4 500 000	3	4 500 000	0	0	3	0	0	0%	0%
3	BIC NON VIE	166	298 266 212	103	197 276 799	63	100 989 413	103	0	0	0%	0%
4	BIC VIE	3	31 085 896	3	31 085 896	0	0	3	0	0	0%	0%
5	BICOR AG	52	143 778 466	28	90 620 598	24	53 157 868	26	2	0	7%	0%
6	BICOR VIE	1	3 203 210	1	3 203 210	0	0	1	0	0	0%	0%
7	EGIC-NV	144	348 087 367	70	134 907 423	74	213 179 944	70	0	0	0%	0%
8	EGIC-VIE	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
9	INKINZO	20	42 070 970	12	16 808 580	8	25 262 390	12	0	0	0%	0%

10	JUBILEE AGI	40	255 694 046	40	255 694 046	0	0	40	0	0	0%	0%
11	JUBILEE LIFE	2	11 766 691	2	11 766 691	0	0	2	0	0	0%	0%
12	RELIANCE LIFE	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
13	SERENITY	19	67 308 885	11	16 103 094	8	51 205 791	11	0	0	0%	0%
14	SOCABU	121	307 401 282	95	254 821 229	26	52 580 053	95	0	0	0%	0%
15	SOCAR AG	102	230 170 084	74	156 580 015	28	73 590 069	74	0	0	0%	0%
16	SOCAR VIE	37	140 307 117	37	140 307 117	0	0	37	0	0	0%	0%
17	SOGEAR	95	457 158 896	45	91 253 884	50	365 905 012	43	2	7	4%	14%
18	UCAR AG	279	1 655 286 560	48	106 839 541	231	1 548 447 019	18	30	178	63%	77%
19	UCAR VIE	5	26 638 251	5	26 638 251	0	0	5	0	0	0%	0%
	<b>TOTAL</b>	<b>1 089</b>	<b>4 022 723 933</b>	<b>577</b>	<b>1 538 406 374</b>	<b>512</b>	<b>2 484 317 559</b>	<b>543</b>	<b>34</b>	<b>185</b>	<b>6%</b>	<b>36%</b>

N/A : Société en début d'activités n'ayant pas transmis le rapport

<b><u>RAPPORT SYNTHÈSE DE PAIEMENT DES SINISTRES PAR LES ENTREPRISES D'ASSURANCE (JUN 2023)</u></b>												
N°	Société	Nbre total de quittances signées	Montant total (en Bif)	Nbre de quittances payées totalement	Montant global payé (en Bif)	Nbre de quittances non payées	Montant global des quittances non payées (en Bif)	Nbre de quittances payées dans les délais légaux	Nbre de quittances payées après l'expiration des délais	Nbre de quittances non payées dont les délais étaient déjà expirés	Taux de dépassement des délais pour quittances payées	Taux de dépassement des délais pour quittances non payées
1	AGICO	1	1 370 851	1	1 370 851	0	0	1	0	0	0%	0%
2	A.V.I.A	3	4 500 000	3	4 500 000	0	0	3	0	0	0%	0%

3	BIC NON VIE	98	187 742 338	64	102 089 413	34	85 652 925	64	0	0	0%	0%
4	BIC VIE	1	3 601 896	1	3 601 896	0	0	1	0	0	0%	0%
5	BICOR AG	52	157 025 632	32	102 864 568	20	54 161 064	31	1	0	3%	0%
6	BICOR VIE	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
7	EGIC-NV	120	303 009 720	64	185 350 918	56	117 658 802	64	0	0	0%	0%
8	EGIC-VIE	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
9	INKINZO	34	76 600 194	19	41 236 232	15	35 363 962	19	0	0	0%	0%
10	JUBILEE AGI	32	75 565 993	32	75 565 993	0	0	32	0	0	0%	0%
11	JUBILEE LIFE	2	31 852 952	2	31 852 952	0	0	2	0	0	0%	0%
12	RELIANCE LIFE	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
13	SERENITY	21	81 419 785	12	64 694 661	9	16 725 124	12	0	0	0%	0%
14	SOCABU	51	501 929 233	51	501 929 233	0	0	50	1	0	2%	0%
15	SOCAR AG	65	158 085 531	37	89 493 819	28	68 591 712	37	0	0	0%	0%
16	SOCAR VIE	31	54 944 695	31	54 944 695	0	0	31	0	0	0%	0%
17	SOGEAR	93	438 420 747	28	90 075 291	65	348 345 456	27	1	7	4%	11%
18	UCAR AG	263	1 582 793 991	24	38 036 530	239	1 544 757 461	0	24	213	100%	89%
19	UCAR VIE	29	77 962 336	29	77 962 336	0	0	29	0	0	0%	0%
	<b>TOTAL</b>	<b>896</b>	<b>3 736 825 894</b>	<b>430</b>	<b>1 465 569 388</b>	<b>466</b>	<b>2 271 256 506</b>	<b>403</b>	<b>27</b>	<b>220</b>	<b>6%</b>	<b>47%</b>

N/A : Société n'ayant pas transmis le rapport

<b>RAPPORT SYNTHESE DE PAIEMENT DES SINISTRES PAR LES ENTREPRISES D'ASSURANCE (JUILLET 2023)</b>												
N°	Société	Nbre total de quittances signées	Montant total (en Bif)	Nbre de quittances payées	Montant global payé (assurés)	Nbre de quittances non payées	Montant global des quittances non payées (en Bif)	Nbre de quittances payées dans les délais légaux	Nbre de quittances payées après l'expiration des délais	Nbre de quittances non payées dont les délais étaient déjà expirés	Taux de dépassement des délais pour quittances payées	Taux de dépassement des délais pour quittances non payées
1	AGICO	1	475 000	1	475 000	0	0	1	0	0	0%	0%
2	A.V.I.A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	0%
3	BIC NON VIE	111	217 563 520	45	106 679 287	66	110 884 233	45	0	0	0%	0%
4	BIC VIE	1	1 927 087	1	1 927 087	0	0	1	0	0	0%	0%
5	BICOR AG	60	219 752 194	40	165 032 525	20	54 719 669	40	0	0	0%	0%
6	BICOR VIE	1	3 033 344	1	3 033 344	0	0	1	0	0	0%	0%
7	EGIC-NV	133	268 500 036	56	108 439 071	77	160 060 965	56	0	0	0%	0%
8	EGIC-VIE	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
9	INKINZO	30	195 264 247	23	131 375 487	7	63 888 760	23	0	0	0%	0%
10	JUBILEE AGI	21	180 117 862	21	180 117 862	0	0	21	0	0	0%	0%
11	JUBILEE LIFE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	0%
12	RELIANCE LIFE	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
13	RIC NV	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
14	RIC VIE	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
15	SERENITY	22	39 461 693	12	21 647 565	10	17 814 128	12	0	0	0%	0%
16	SOCABU	107	364 990 961	65	236 183 347	42	128 807 614	65	0	0	0%	0%

17	SOCAR AG	55	155 178 935	45	103 907 036	10	51 271 899	45	0	0	0%	0%
18	SOCAR VIE	57	158 797 424	45	104 152 383	12	54 645 041	45	0	0	0%	0%
19	SOGEAR	91	399 032 311	50	90 780 282	41	308 252 029	47	3	7	6%	17%
20	UCAR AG	282	1 783 686 311	12	38 036 530	270	1 745 649 781	4	8	233	67%	86%
21	UCAR VIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	0%
	<b>TOTAL</b>	<b>972</b>	<b>3 987 780 925</b>	<b>417</b>	<b>1 291 786 806</b>	<b>555</b>	<b>2 695 994 119</b>	<b>406</b>	<b>11</b>	<b>240</b>	<b>3%</b>	<b>43%</b>

N/A : Société n'ayant pas transmis le rapport

<b>RAPPORT SYNTHÈSE DE PAIEMENT DES SINISTRES PAR LES ENTREPRISES D'ASSURANCE (AOÛT 2023)</b>												
N°	Société	Nbre total de quittances signées	Montant total (en Bif)	Nbre de quittances payées	Montant global payé	Nbre de quittances non payées	Montant global des quittances non payées (en Bif)	Nbre de quittances payées dans les délais légaux	Nbre de quittances payées après l'expiration des délais	Nbre de quittances non payées dont les délais étaient déjà expirés	Taux de dépassement des délais pour quittances payées	Taux de dépassement des délais pour quittances non payées
1	AGICO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	0%
2	A.V.I.A	4	6 000 000	4	6 000 000	0	0	4	0	0	0%	0%
3	BIC NON VIE	94	164 663 599	71	115 266 883	23	49 396 716	71	0	0	0%	0%
4	BIC VIE	3	19 592 146	0	0	3	19 592 146	0	0	0	0%	0%
5	BICOR AG	38	107 217 162	20	35 020 020	18	72 197 142	19	1	1	5%	6%
6	BICOR VIE	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
7	EGIC-NV	130	267 512 681	63	131 697 817	67	135 814 864	63	0	0	0%	0%
8	EGIC-VIE	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
9	INKINZO	22	207 900 053	17	187 865 533	5	20 034 520	17	0	0	0%	0%
10	JUBILEE AGI	53	152 635 089	50	151 135 089	3	1 500 000	50	0	0	0%	0%

11	JUBILEE LIFE	6	55 112 445	2	35 356 224	4	19 756 221	2	0	0	0%	0%
12	RELIANCE LIFE	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
13	RIC NV	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
14	RIC VIE	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
15	SERENITY	24	157 486 148	12	19 486 358	12	137 999 790	12	0	0	0%	0%
16	SOCABU	143	778 085 678	107	624 915 141	36	153 170 537	107	0	0	0%	0%
17	SOCAR AG	46	171 530 887	20	106 120 169	26	65 410 718	20	0	0	0%	0%
18	SOCAR VIE	77	235 964 095	66	177 081 597	11	58 882 498	66	0	0	0%	0%
19	SOGEAR	95	477 225 231	46	106 859 731	49	370 365 500	42	4	7	9%	14%
20	UCAR AG	287	1 770 013 650	7	53 239 836	280	1 716 773 814	1	6	238	86%	85%
21	UCAR VIE	7	81 816 051	7	81 816 051	0	0	7	0	0	0%	0%
	<b>TOTAL</b>	<b>1 029</b>	<b>4 652 754 915</b>	<b>492</b>	<b>1 831 860 449</b>	<b>537</b>	<b>2 820 894 466</b>	<b>481</b>	<b>11</b>	<b>246</b>	<b>2%</b>	<b>46%</b>

N/A: société n'ayant pas transmis le rapport

## **Fixation du nouveau tarif minimum en Assurance Responsabilité Civile Automobile : Une actualisation avec les paramètres techniques et financières du moment.**



*Photo de famille après l'atelier de validation de l'étude actuarielle en RC Auto, La Détente, 26 juillet 2023.*

Avant la date du 2 août 2023, le tarif qui était appliqué en assurance Responsabilité Civile automobile datait de 2011. Depuis, plusieurs tentatives non coordonnées de révision des tarifs par les assureurs ont été menées mais l'autorité de régulation (ARCA) ne pouvait pas avaliser des chiffres en l'air sans une étude technique. A cet effet, en application de l'article 167 du Code des assurances qui obligent le

Régulateur de fixer un tarif minimum en assurance RC automobile, une étude actuarielle a été menée et validée par les parties prenantes lors d'un atelier du 26 juillet 2023 au Restaurant la Détente. Au terme de l'atelier, il a été recommandé d'ajuster le tarif au regard des paramètres techniques, financières et économiques du moment en l'augmentant de 43,9% pour ne pas mettre en péril les compagnies

d'assurances qui font face à une charge de sinistres très élevée par rapport aux primes collectées.



*Vue des participants lors de l'atelier de validation de l'étude actuarielle en Assurance RC automobile.*

En tenant compte des résultats de l'étude et après analyse, la Commission de Supervision et de Régulation des assurances qui est l'organe délibérant de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA) a pris la décision N°540/93/013/2023 du 02/08/2023 portant fixation du tarif minimal de l'assurance de Responsabilité Civile en matière de véhicules automoteurs au Burundi. Les assureurs ont commencé à mettre en exécution cette décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2023 après le paramétrage dans leurs logiciels de gestion. Toutefois, la mise en application de la décision a suscité une ambiguïté et lamentations des preneurs de cette assurance.

C'est dans ce cadre que l'ARCA, dans sa mission de surveillance de l'exercice de l'activité d'assurance et dans l'intérêt des assurés, des souscripteurs et bénéficiaires des contrats d'assurances et pour l'encadrement du secteur, préconisée par l'article 367 du Code des assurances, a effectué une mission de contrôle pour

s'enquérir de l'état de mise en application de la décision fixant les nouveaux tarifs.

Au terme de la mission de contrôle, il a été constaté deux manquements majeurs suivants :

- Les assureurs avaient pratiqué un tarif supérieur au tarif minimal fixé par le Régulateur (ARCA) portant ainsi l'augmentation de la prime à plus de 43,9% sans autorisation du Régulateur ;
- Bien que le fractionnement de la prime soit autorisé par la réglementation, certains assureurs avaient hésité de faciliter le paiement de la prime de façon mensuelle, trimestrielle ou semestrielle.

Dans le cadre d'échanges permanents avec les acteurs du secteur burundais des assurances, le Secrétaire Général de l'ARCA, Hon. Dr. Joseph BUTRORE a tenu une réunion avec les responsables des sociétés pour leur communiquer les défis relevés dans l'application des nouveaux tarifs de la RC automobile afin de se redresser.

Au cours des discussions, les sociétés d'assurances ont reconnu qu'il y a eu une erreur dans l'application de la décision révisant le tarif minimum. A cet affect, il a été convenu que, comme le prévoit articles 167 et 360 du Code des assurances, toute société d'assurance qui souhaite appliquer un tarif supérieur au tarif minimal doit obtenir préalablement le visa de l'ARCA sous peine de sanctions prévues par la réglementation.

Au cours de la réunion avec les assureurs, il a été convenu que toutes les sociétés d'assurances Non Vie devraient restituer aux assurés/clients les montants indument

perçus depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023, date à laquelle les nouveaux tarifs en R.C automobile ont été introduits sur le marché.

L'autre défis était d'échanger sur le fait que les sociétés d'assurances n'appliquent pas le fractionnement de la prime alors qu'elle est autorisée par le Régulateur et réclamée par les clients.

L'ARCA a vu que le refus d'octroyer une couverture d'assurance sur le court terme constitue une exclusion à l'accès aux services d'assurance pour des personnes à faibles revenus et que cela peut augmenter la fréquence des accidents causés par des véhicules en circulation sans assurance causant ainsi des sinistres qui ne peuvent pas être réparés.

Face à cette situation, et dans le but de l'encadrement du secteur des assurances et de la promotion de l'assurance pour tous, l'ARCA a pris la décision N°540/93/018/2023 du 30/10/2023 pour que les sociétés d'assurance commercialisant l'assurance Responsabilité Civile automobile puissent obligatoirement octroyer une couverture d'assurance selon la période demandée par le client.

Dans un point de presse animé à ce sujet, le Secrétaire Général de l'ARCA, Hon. Dr. Joseph BUTORE a tranquilisé le public que l'ARCA ne ménagera aucun effort pour protéger les intérêts des assurés et des bénéficiaires des contrats d'assurances ainsi que des assureurs tout en précisant que l'actualisation des tarifs avec les paramètres techniques et économiques du moment a été faite pour veiller aussi à la solidité

financière des compagnies d'assurances afin que ces dernières puissent indemniser les victimes correctement et dans les délais légaux.

## Renforcement des capacités

# Information et sensibilisation sur les assurances à l'endroit des journalistes.

« Pour une passion du domaine des assurances et son intégration dans la production médiatique ».



Photo de famille après l'ouverture des activités de la formation des journalistes.

Les journalistes sont des vecteurs d'informations ; ils recueillent des informations en relation avec des faits avérés, qu'ils diffusent ensuite au public.

Aujourd'hui, au Burundi on trouve une diversité des médias dont les lignes éditoriales sont aussi différentes. Quelle que soit sa spécialité en fonction d'un médium auquel il preste (presse écrite, internet, radio, télé, web TV, etc) le journaliste est aussi spécialisé en fonction d'un secteur d'activité (politique, sport,

culture, économie, santé, divertissement, environnement, assurances, etc..).

L'idéal est que, quel que soit le support pour lequel il travaille, le journaliste doit bien accomplir ses missions afin de transmettre une information fiable, vérifiée et avec objectivité. La place de l'information sur l'assurance a été longtemps marginalisée dans le champ des médias.

Le secteur des assurances est un secteur complexe qui implique divers sujets et faits, différents acteurs et différentes

catégories de personnes, une réglementation, des techniques et des principes spécifiques.



*Vue des participants à la formation.*

Il a été constaté que des fois les journalistes éprouvent des difficultés à rédiger leurs papiers ou transmettent mal l'information à cause d'un manque de connaissance de l'activité d'assurances, sur les acteurs du secteur et le rôle économique et social de l'assurance.

Souvent, certains journalistes peuvent avoir à traiter et analyser une grande variété de thématiques liées au monde de l'assurance : évolution des marchés, stratégies des entreprises, innovations technologiques, tendances, nouvelles réglementations, le contrôle du secteur, et bien d'autres. Le traitement de ces sujets en rapport avec le secteur des assurances par les journalistes impose sans nul doute une connaissance élémentaire sur le métier d'assurances.

C'est dans cette optique que l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA) a organisé, en date du 24 avril 2023, dans la salle des réunions du Rez-de-Chaussée du building du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique, une séance d'information et de sensibilisation sur les assurances et le Code des assurances du Burundi à l'intention des journalistes des différents médias œuvrant au Burundi.

L'objectif de cette séance était de donner aux journalistes des repères fondamentaux pour une meilleure orientation et un traitement équilibré des sujets en rapport

avec les assurances ; apporter aux journalistes les éléments de contenus de divers textes régissant le secteur des assurances leur permettant d'intégrer l'information de l'assurance dans le traitement de l'actualité et d'informer les journalistes sur le rôle du régulateur.

Ça a été aussi l'occasion de sensibiliser les journalistes sur la culture du risque et la responsabilité sociale des médias en matière des assurances.

Dans son mot d'ouverture de la séance d'information et de sensibilisation, le Secrétaire Général de l'ARCA a indiqué qu'en tant qu'hommes et femmes des médias, les journalistes jouent un grand rôle dans la société. Les médias sont les garants d'un droit fondamental, le droit à l'information, qu'il convient d'exercer en toute liberté mais avec responsabilité.

Il a rappelé aussi que les médias constituent le quatrième pouvoir derrière l'exécutif, le législatif et le judiciaire ; c'est pourquoi l'ARCA voudrait leur donner des outils pour qu'ils puissent s'assurer de comment ils vont utiliser ce pouvoir en matière des assurances. Ces outils concernent d'acquérir et de consolider leurs compétences relatives aux questions des assurances, de leur rôle dans la protection du patrimoine, des biens et des personnes, bref, dans le développement socio-économique afin que dans la production des émissions de grande audience, ils puissent assurer la sensibilisation des différents publics et groupes cibles pour une culture de l'assurance et le respect de la réglementation en matière des assurances.



Au cours de la séance, les journalistes/participants ont été informés et sensibilisés sur :

- Le contrat d'assurance et les assurances obligatoires ;
- L'indemnisation : les procédures, les droits et devoirs ainsi que les sanctions ;
- Les entreprises et les intermédiaires d'assurance ;
- La responsabilité sociale des médias et la culture du risque.

Après les exposés, les journalistes ont échangé avec les Présentateurs sur différentes questions en rapport avec les assurances, la réglementation en matière des assurances, les acteurs du secteur des assurances et les défis liés à l'indemnisation. Ici, les intervenants ont demandé si l'augmentation des sociétés d'assurances au Burundi répond aux préoccupations de la population en matière d'assurances. Les participants ont été informés que le marché burundais d'assurances est ouvert à tout investisseur qui remplit les conditions prévues par la réglementation en matière des assurances. Les journalistes ont été également informés de ce que l'ARCA fait pour encadrer le marché burundais d'assurances afin de redorer son image mais aussi de ce que les médias et les journalistes sont appelés à faire pour que le public sache les risques et les bienfaits des assurances.

Au cours des échanges, les journalistes participants ont proposé des actions à

entreprendre pour sensibiliser davantage les différentes couches de la population à souscrire à une assurance. On peut citer :

- Eveiller la conscience des jeunes depuis l'école sur la culture d'assurance car pendant le jeune âge, c'est facile de grandir en ayant à l'esprit d'intérêt de l'assurance ;
- Mettre des clubs d'écoute sensibles aux risques au niveau locale (risques adaptés à l'environnement). Ces clubs doivent être inclusifs et interagir avec les médias ;
- Initier l'utilisation du théâtre interactif médias pour sensibiliser à la culture d'assurance ;
- Plaider pour que la liste des assurances obligatoires soit allongée et qu'on y ajoute par exemple « l'assurance de la Responsabilité Civile des Journalistes » car, dans leur métier, les journalistes peuvent dire des mots qui peuvent porter atteinte à l'individu ou au public ;
- Elaborer des curricula dont les contenus ayant trait aux risques devraient être vulgarisés auprès des écoliers et des élèves pour qu'ils grandissent leur conscience, en rapport avec le risque, éveillée.

Enfin, les journalistes ont été demandés de consolider leur engagement aux citoyens et aller toujours à la recherche de l'information auprès des citoyens et pour les citoyens. Ils ont, toutefois, déploré qu'il n'est pas toujours facile d'avoir de l'information au moment voulu auprès de certains assureurs qui posent des conditions et exigent de formalités pour donner de l'information sur les assurances.

Les journalistes ont aussi demandé d'organiser une autre séance de formation à leur intention car ils ont constaté que les sujets des assurances sont assez complexes.

Notons qu'au total de vingt-cinq (25) journalistes et professionnels de la communication ont participé à cette séance d'information et sensibilisation.

## ZEP-RE (PTA Reinsurance Company) : Formation en assurance agricole à l'endroit des acteurs du secteur burundais des assurances.



*Photo de famille après la remise des certificats de fin de la formation.*

En dates du 17 au 18 octobre 2023, la Société de Réassurance ZEP-RE qui est une institution spécialisée du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe a organisé, à travers sa branche de formation ZEP-RE Academy, une formation en introduction sur l'assurance agricole à l'intention des acteurs du marché burundais des assurances.

La formation, organisée en collaboration avec Agriculture and Climate Risk Enterprise Ltd. (ACRE Africa) qui opère comme un intermédiaire d'assurance agréé appuyant les assureurs locaux pour offrir une assurance agricole à travers les chaînes de valeur, s'est déroulée à l'Hôtel Club du lac Tanganyika et a vu la participation

d'autres institutions qui œuvrent dans le domaine de l'agriculture au Burundi.

Cette formation a été organisée dans l'objectif d'améliorer les compétences techniques et de promouvoir un cadre réglementaire visant à créer et à stimuler la croissance des solutions d'assurance agroalimentaire au Burundi.



*Vue partielle des participants à la formation.*

Dr Thomas BAZARUSANGA, Directeur pays de ACRE Rwanda, qui a dispensé la formation, a indiqué que l'insécurité alimentaire continue de prévaloir en Afrique et que la faible productivité n'est pas due au manque de terres cultivables mais plutôt au manque de financement dans le secteur agricole.

Ce manque de financement est souvent lié à la réticence des institutions financières à s'engager, en raison du risque d'effets météorologiques défavorables ; l'assurance agricole se veut donc la solution pour sécuriser les prêts bancaires.

Monsieur BAZARUSANGA a fait savoir que les produits d'assurance agricole sont catégorisés comme suit :

**1. L'assurance récolte : l'introduction de ce produit vise à :**

- Aider les agriculteurs à accéder au crédit, ainsi qu'aux intrants, de la technologie et du savoir-faire modernes ;
- Transférer le risque des agriculteurs aux institutions partenaires qui les aident à réduire les risques ;
- Aider les agriculteurs à augmenter et à diversifier les revenus de leur ménage ;
- Aider à résoudre les inefficacités dans la chaîne d'approvisionnement et à augmenter la productivité globale du secteur agricole.

L'assurance récolte permet, à cet effet, la productivité et offre des revenus car elle permet aux acteurs d'avoir accès au crédit à faible risque, les meilleurs intrants, et du coup, d'avoir un rendement meilleur qui contribue à la croissance de la productivité et à la résilience des effets climatiques.

En assurance récolte, le fournisseur de fonds de roulement (physique) ne court aucun risque financier en cas de sécheresse, inondations etc.

Le formateur a fait savoir que les produits d'assurance récolte peuvent être conçus sur base d'indemnisation ou sur base d'indices. La différence étant que la première présente des inconvénients tandis que la seconde a de nombreux avantages.

*L'assurance traditionnelle basée sur l'indemnisation (inconvénients) :*

- La manipulation par l'assuré ;
- Exigence des inspections sur le terrain coûteux avant et après le sinistre ;
- Retard des données historiques et retard de règlement des sinistres ;
- Difficile à mettre à l'échelle, etc.

*L'assurance indiciaire (avantages) :*

- La fiabilité des données ;
- Pas d'influence par l'assuré ou l'assureur ;
- Réduction des coûts car pas besoin d'inspection ;
- Les paiements plus rapides de sinistres,
- Facilité de mise à l'échelle.

Selon Dr. Thomas BAZARUSANGA, l'assurance récolte combinant les deux approches est aussi conseillée dans les pays en phase de démarrage de l'assurance agricole comme le Burundi.

**2. L'assurance décès bétail**

Le champ d'application de cette assurance implique deux processus à savoir :

Le processus d'assurance qui inclut :

- La demande d'assurance ;

- Le devis (émission de conditions de couverture) ;
- La Certification des risques (un vétérinaire qualifié évalue l'état sanitaire des animaux) ;
- L'identification du sujet (apposition de marques auriculaires sur les animaux certifiés pour l'assurance) ;
- Le paiement des primes;
- L'émission de contrat d'assurance.

Le processus de réclamation et d'indemnisation qui comprend :

- La notification dans les 24 heures qui suit le sinistre ;
- L'autopsie ;
- L'évaluation des pertes,
- L'identification de la carcasse ;
- La remise du gadget de l'assurance et le paiement des indemnités.

Il faut noter que le vétérinaire a un rôle important dans l'assurance bétail.

### **3. L'assurance aquaculture**

Dr. Thomas BAZARUSANGA indique que l'assurance aquaculture est un nouveau concept de transfert des risques au Kenya et en Afrique de l'Est. Les domaines les plus incertains d'intérêts assurables dans le portefeuille de l'aquaculture sont les stocks de poissons en culture. Le suivi du risque pendant la période de couverture est assuré par un expert en aquaculture qui doit être engagé pour suivre les stocks ou les étangs de poisson en culture. Le processus d'assurance en aquaculture est presque identique qu'en assurance bétail.

Quant à l'assurance pêche, il concerne l'assurance pour les navires de pêche, les

engins de pêche et les outils, l'assurance pour les poissons en transit et en entrepôts, l'assurance pour les pêcheurs qui offre les assurances protection crédit, accidents personnels.

Dans la chaîne de distribution des contrats d'assurances agricoles, nous retrouvons des intervenants comme : les institutions financières, les fournisseurs d'intrants, les assureurs, les agriculteurs et les coopératives/associations ainsi que le Gouvernement.

Les coopératives des agriculteurs contractent des crédits auprès des institutions financières et ces dernières exigent des contrats d'assurances agricoles et de protection crédit et puis paient directement les fournisseurs d'intrants pour diminuer les coûts de transaction et les risques que peuvent encourir les crédits. Le gouvernement à travers le partenariat public-privé joue le rôle d'encadreur technique, de régulateur (comme l'ARCA), d'éducateur et de fournisseur des données météorologiques (comme l'IGEBU) etc.

## AFRICA-RE : Séminaire sur la pratique, les principes et la souscription en assurance-vie



*Le Secrétaire Général de l'ARCA, Hon. Dr. Joseph Butore, procédant à l'ouverture du séminaire de formation.*

La Société Africaine de Réassurance « Africa-Re » a organisé du 8 au 10 novembre 2023 à Bujumbura, Kiriri Garden Hotel, un séminaire sur la pratique, les principes et la souscription en assurance Vie à l'intention des professionnels des assurances des marchés des assurances du Burundi et du Rwanda.

Le séminaire a été animé par Monsieur Chris SAIGBE, Directeur des Opérations Vie chez Africa Re et Madame Joy WATHONDU, Agent principal Chargée de

la souscription Vie chez Africa-Re, Branche de Nairobi.

L'objectif était de développer la main-d'œuvre technique en assurance dans le secteur africain de l'assurance et de la réassurance et de permettre aux participants d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour offrir des services d'assurance précieux au public afin d'assurer efficacement la croissance et le développement de l'assurance vie dans nos pays.

Le programme de formation a été conçu pour les professionnels de l'assurance vie ayant de 3 à 5 ans d'expérience. Le cours visait à améliorer les connaissances techniques et la compréhension dans des domaines différents.

Dans son discours, le Secrétaire Général de l'ARCA, Hon. Dr. Joseph BUTORE qui avait honoré l'ouverture du séminaire, a fait savoir qu'aujourd'hui, l'assurance vie contribue davantage et joue un rôle clé dans le développement du marché burundais d'assurance.

Il a indiqué que le rapport annuel 2022 du secteur de l'assurance du Burundi montre que le taux de croissance du chiffre d'affaires est estimé à 16% contre 21% en 2021. Ainsi, les primes émises en 2022 s'élèvent à 87,3 milliards de Bif contre 75,5 milliards de Bif en 2021. En faisant une distinction entre les branches d'activités, l'assurance vie a enregistré une croissance moyenne plus élevée que l'assurance non-vie depuis 2018.

En termes de règlement des sinistres, les prestations versées en assurance vie sont évaluées à 11,3 milliards de Bif en 2022 contre 11,6 milliards de Bif en 2021. En ce qui concerne la rentabilité du secteur, en 2022, les activités d'assurance vie ont enregistré un résultat opérationnel positif de 7,1 milliards de Bif. Cependant, tout comme dans l'assurance non-vie, elle a enregistré des résultats techniques négatifs, qui résultent d'un niveau très élevé de charges de prestations (84,7% des primes nettes acquises).

Hon. Dr. Joseph Butore a dit que le plus important encore est que l'assurance vie a continué d'innover grâce à de nouveaux produits et de canaux de distribution, offrant aux individus une protection contre les risques financiers en les aidant à atteindre leurs objectifs financiers, que ce

soit pour la retraite ou pour payer des frais médicaux, etc.

Malgré la performance financière globale du secteur de l'assurance, le Secrétaire Général de l'ARCA a estimé que le marché burundais des assurances présente encore des défis à relever notamment l'absence de document de vision comme la Politique Nationale d'Assurance et la promotion du secteur par l'éducation financière en général et l'éducation à l'assurance en particulier afin de construire un marché plus inclusif et accessible à tous.

C'est dans cette perspective qu'ARCA entend poursuivre les activités de visibilité de l'industrie à travers l'organisation d'événements promotionnels tels que la semaine de l'assurance qui sera célébrée chaque année depuis 2022. Dans le même ordre, l'ARCA a également l'intention de concentrer beaucoup plus d'efforts sur la mise en œuvre d'un programme de micro-assurance pour accroître la résilience des populations à faible revenu.

Cette formation vient renforcer ces perspectives, notamment dans le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la commercialisation des produits d'assurance vie.

Il a indiqué que même si en assurance il est question de promesse et de confiance, au-delà de cela, il s'agit de livrer au client en temps de besoin, de donner de la valeur aux promesses que les assureurs font aux assurés, de respecter et de dépasser la confiance que les titulaires de police d'assurance leur ont accordée. C'est pour cela qu'il a souhaité que ces principes et d'autres principes, les méthodes et les pratiques que les participants à ce séminaire allaient apprendre puissent les aider, eux et nos industries d'assurances, à fournir efficacement des services d'assurance précieux au public pour la croissance et le

développement de l'assurance dans nos pays, en particulier de l'assurance vie.

Enfin, il a remercié Africa Re pour l'organisation de ce séminaire et pour d'autres appuis déjà accordés au secteur burundais des assurances tout en promettant le soutien de l'ARCA et en espérant qu'Africa-Re continuera également à se réinventer pour rester un acteur pertinent et efficace.

De son côté, il a promis que l'ARCA Burundi va continuer à travailler avec les compagnies d'assurance et les autres partenaires pour réaliser la mise en œuvre des réformes proposées pour l'industrie, et qui seront atteintes avec le concours de professionnels des assurances qui ont des capacités et une expertise remarquable.

Il n'est pas facile de créer un environnement favorable pour nos marchés et nos produits d'assurance. L'implication effective déjà démontrée par tous les acteurs du marché burundais de l'assurance, combinée à l'engagement et au soutien indéfectible des pouvoirs publics, ne fait aucun doute que les objectifs poursuivis seront atteints.

### *Déroulement de la formation*



*Vue partielle des participants à l'ouverture du séminaire*

La formation a commencé par une vue d'ensemble des concepts et principes d'assurance vie qui est la raison d'une entreprise.

Elle a été suivie d'un sujet sur la réassurance qui a porté sur les différentes modalités d'organisation de l'assurance vie, sa pertinence et le soutien qu'elle apporte aux opérations d'une compagnie d'assurance vie.

Comme tout souscripteur en assurance vie est désireux de connaître le genre de risque qu'il met dans ses livres, « les produits d'assurance vie, les techniques et procédures de souscription d'assurance vie ont été utiles dans ce domaine.

Au cours du deuxième et troisième jour, les échanges ont porté sur les domaines suivants :

- Principes de l'assurance vie ;
- Administration et comptabilité de la réassurance vie ;
- Méthodes de tarification en assurance vie ;
- Administration et traitement des réclamations ;
- Arrangement des polices d'assurance-vie.

Enfin, les participants ont eu l'occasion de poser des questions et faire des contributions visant à enrichir leurs connaissances. Les délégués participants des deux pays (Burundi et Rwanda) ont également eu l'occasion d'échanger les expériences d'autres entreprises d'assurances au Burundi et au Rwanda.